

ARRETE
portant désignation des membres du jury d'examen

*1ère session
du
Master
1ère année
ÉCONOMIE
parcours International : Economie*

LE DIRECTEUR

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.613-1, L.613-4 sur la composition des jurys et L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys ;

Vu le décret n° 2022-1535 du 8 décembre 2022, et notamment son article 5 qui précise que le directeur du grand établissement exerce les attributions confiées au président d'université par l'article L. 712-2 ;

ARRETE :

Article 1^{er}

Sont nommés pour l'année universitaire 2024-2025, membres du jury d'examen (1ère session) du

**Master
1ère année
ÉCONOMIE
parcours International : Economie**

M. GOBILLARD BERTRAND, MAÎTRE DE CONFERENCES
Mme ASSENZA TIZIANA, MAÎTRE DE CONFERENCES
M. CREMER HELMUTH, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
M. DE CORNIERE ALEXANDRE, CONTRACTUEL ENSEIGNANT CHERCHEUR LRU
Mme GONZALEZ AGUADO EUGENIA, CONTRACTUEL ENSEIGNANT CHERCHEUR LRU
M. IBRAHIM JEAN-PAUL, CONTRACTUEL ENSEIGNANT LRU
M. JOCHMANS KOEN, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
M. LAMP STEFAN, VACATAIRE D'ENSEIGNEMENTS
M. MARIOTTI THOMAS, VACATAIRE D'ENSEIGNEMENTS
M. MARTIMORT DAVID, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
M. PARENTY SEBASTIEN, CONTRACTUEL ENSEIGNANT LRU
M. SEABRIGHT PAUL, PROFESSEUR DES UNIVERSITES
Mme SHAHANAGHI SARA, CONTRACTUEL ENSEIGNANT CHERCHEUR LRU
M. SIMIONI MICHEL, VACATAIRE D'ENSEIGNEMENTS
M. TOURNIER RONAN, MAÎTRE DE CONFERENCES
Mme VOLTCHKOVA EKATERINA, MAÎTRE DE CONFERENCES

Article 2

Le jury sera présidé par : M. GOBILLARD, MAÎTRE DE CONFERENCES

Article 3

Les membres du jury peuvent être assistés lors des délibérations de tout membre de l'équipe pédagogique ayant participé aux

Article 4

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 1er octobre 2024

Le Directeur,
Christian GOLLIER